

L'accueil des jeunes dans les FJT de Picardie en 2013

Cette analyse est issue des données des « dossiers verts » transmises par les FJT bénéficiant d'un soutien du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) au titre du programme 177 : « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables »

Les missions du Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) :

Les FJT sont des institutions à but non lucratif qui mettent à la disposition des jeunes qui vivent hors de leur famille un ensemble d'installations matérielles pour leur hébergement et leur restauration, ainsi que des moyens qui permettent, directement ou indirectement, de favoriser leur insertion dans la vie sociale (circulaire du 17 décembre 1996 du ministère du travail et des affaires sociales relative aux foyers de jeunes travailleurs).

Les FJT se définissent à partir de leurs missions qui s'incarnent dans un projet pédagogique. Ses missions sont larges et concernent :

- la mise à disposition de logements adaptés aux besoins des jeunes pour des phases de transition préparatoires à l'autonomie et à la citoyenneté,
- l'accueil de jeunes en cours d'insertion professionnelle et sociale,
- leur socialisation par des actions de qualification sociale s'appuyant sur la valorisation de leurs potentialités.

Le FJT doit offrir, autour de services collectifs, des logements de différents types préservant l'intimité et des espaces de rencontre favorisant l'ouverture auprès des habitants du quartier et de la ville. Plusieurs formes d'habitat peuvent être proposées :

- un foyer central constitué de logements diversifiés (chambres, studios, petits appartements),
- un « foyer soleil » comprenant un foyer central auquel sont rattachés des logements extérieurs disséminés dans d'autres immeubles,
- des logements diffus loués à des bailleurs privés ou sociaux et destinés à l'hébergement provisoire ou d'urgence.

Sont prioritaires les jeunes âgés de 16 à 25 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle. Toutefois, il est possible d'accueillir des jeunes de 25 à 30 ans, à condition qu'ils ne représentent qu'une fraction des résidents. C'est le projet associatif du FJT, négocié avec les partenaires et traduit dans le contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la convention aide personnalisée au logement (APL) qui précise la proportion de cette catégorie d'âge.

L'allongement et la multiplication des périodes de transition entre la dépendance familiale et l'autonomie doivent être pris en compte et impliquent l'accueil d'une population plus diversifiée :

- jeunes travailleurs en situation de précarité ou non,
- jeunes demandeurs d'emploi,
- jeunes en situation de décohabitation ou de mobilité,
- jeunes en formation sous divers statuts (apprentissage, formation en alternance, formation d'insertion, enseignement technique et professionnel, etc ...),
- jeunes couples,
- adultes isolés ou familles monoparentales de moins de 30 ans,
- étudiants en rupture sociale et familiale.

La politique d'accueil doit être basée sur le brassage social et sur l'équilibre entre les différentes catégories de jeunes avec une priorité pour les jeunes avec ou sans emploi de condition modeste.

Le statut des FJT :

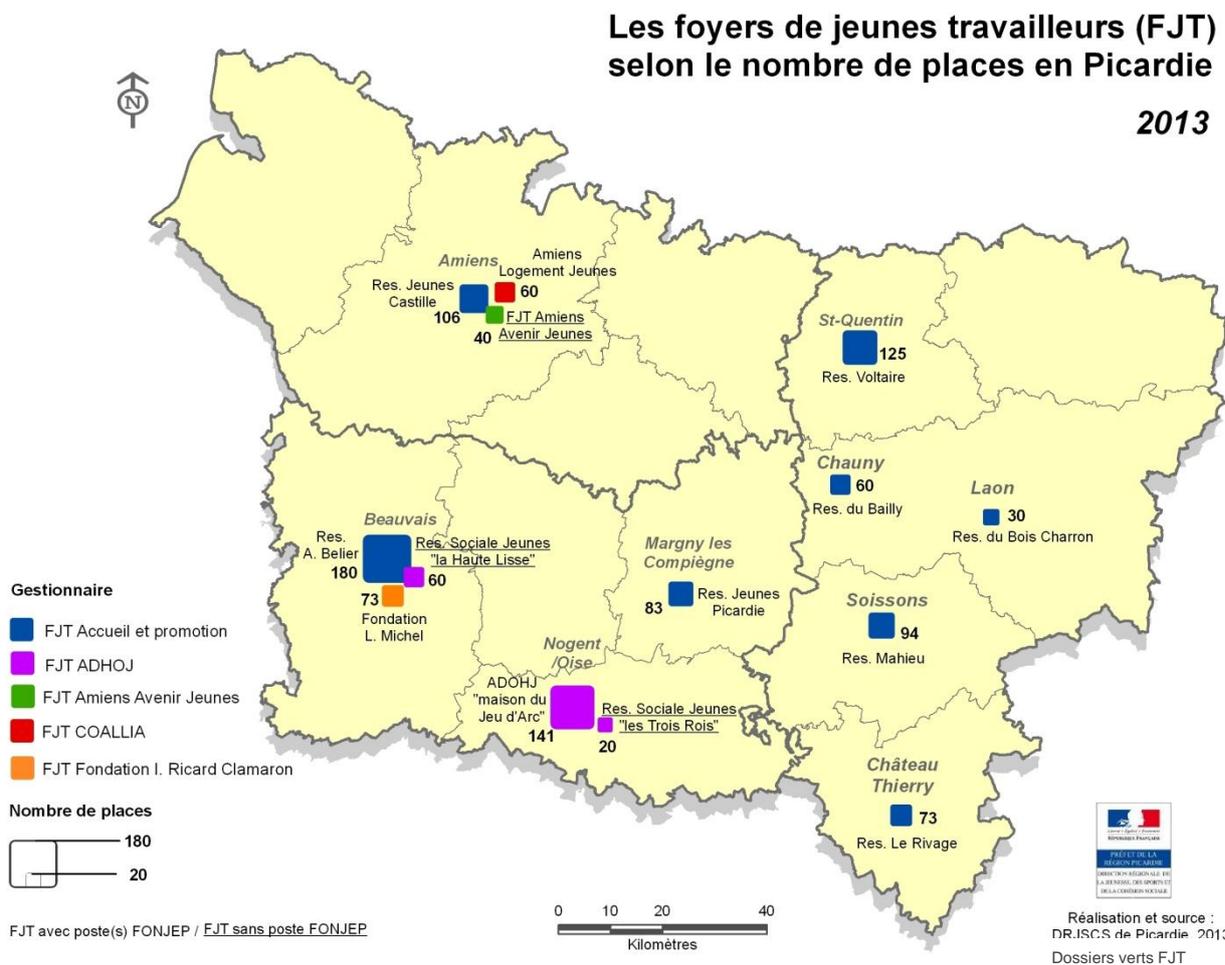
Les FJT sont des établissements sociaux régis par la loi du 2 janvier 2002-2 rénovant l'action sociale (laquelle a réformé la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales).

En tant que logements-foyers ou résidences sociales, les FJT sont également soumis à la réglementation du code de la construction et de l'habitation relative à ces établissements. Ainsi, en cas de conventionnement à l'APL, ils sont tenus aux obligations fixées par l'Etat.

1^{ère} partie : les FJT picards

1 – Panorama des FJT

11 – Nombre et places



Ci-joint en annexe 1, le tableau des coordonnées des FJT et le nombre de places.

La région Picardie compte **14 Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT)** dont 11 bénéficient de financements du FONJEP : 5 dans l’Aisne, 4 dans l’Oise et 2 dans la Somme.

Les conditions relatives au versement des subventions servies au travers du FONJEP aux associations ont été modifiées au 1^{er} janvier 2011 (instructions interministérielles du 15 février 2011 du ministre de l’éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministre des solidarités et de la cohésion sociale). Une enveloppe de participation limitative est désormais notifiée en lieu et place d’un nombre de postes.

Pour les FJT, l’enveloppe allouée est de 67.344 € pour soutenir l’ensemble des postes éligibles (18). Le niveau de soutien unitaire est modulé par tranche de 10 % avec 6 valeurs différentes allant d’un minimum de 3.660 € (50 %) jusqu’à 7.320 € (100 %).

Une réunion de concertation avec l’ensemble des partenaires de cette politique s’est tenue le 7 avril 2011 afin de déterminer en toute transparence les critères présidant à la modulation du niveau de soutien des postes. Le principe retenu a été de maintenir les postes précédemment attribués et d’agir sur le taux d’intervention du FONJEP. Le niveau financier de l’aide ne pouvant être inférieur à 50 %, il a été convenu de maintenir en l’état les demi-postes existants. Pour les postes à temps complet, la participation du FONJEP a été ajustée sur la base de critères objectivés. Au regard de l’enveloppe disponible, seuls 2 postes étaient susceptibles de bénéficier d’une subvention modulée à 60 %, les autres postes ne pouvant être financés qu’à 50 %. Les FJT qui ont été choisis sont ceux qui répondaient à une majorité de critères de modulation : les résidences jeunes Aldebert Bellier à Beauvais et Castille à Amiens reçoivent chacun une aide de 60 % pour un de leur poste.

Les informations qui suivent concernent uniquement les FJT bénéficiant de postes FONJEP. Ils concernent, pour les données sur la population, 10 foyers sur 11, 1 FJT n’ayant pas transmis l’observatoire des populations accueillies.

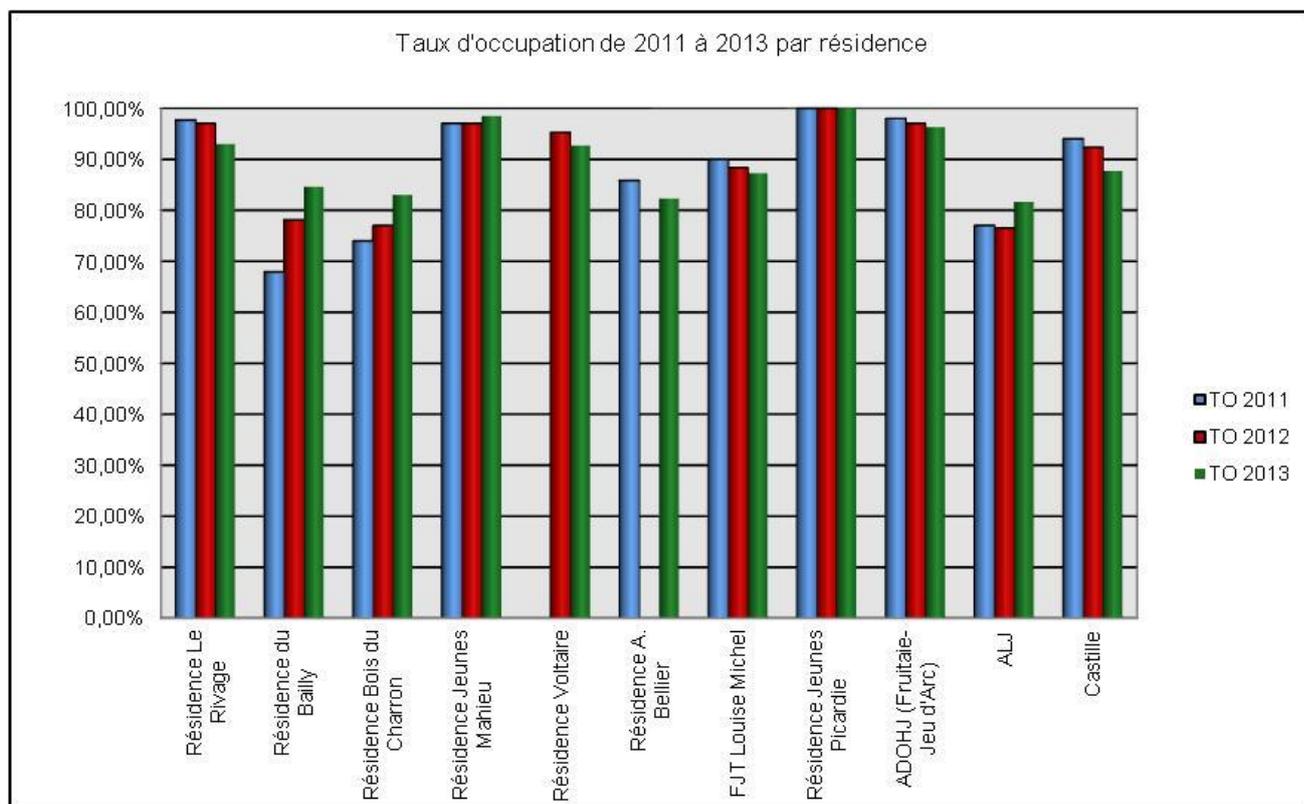
12 – Le parc de logement

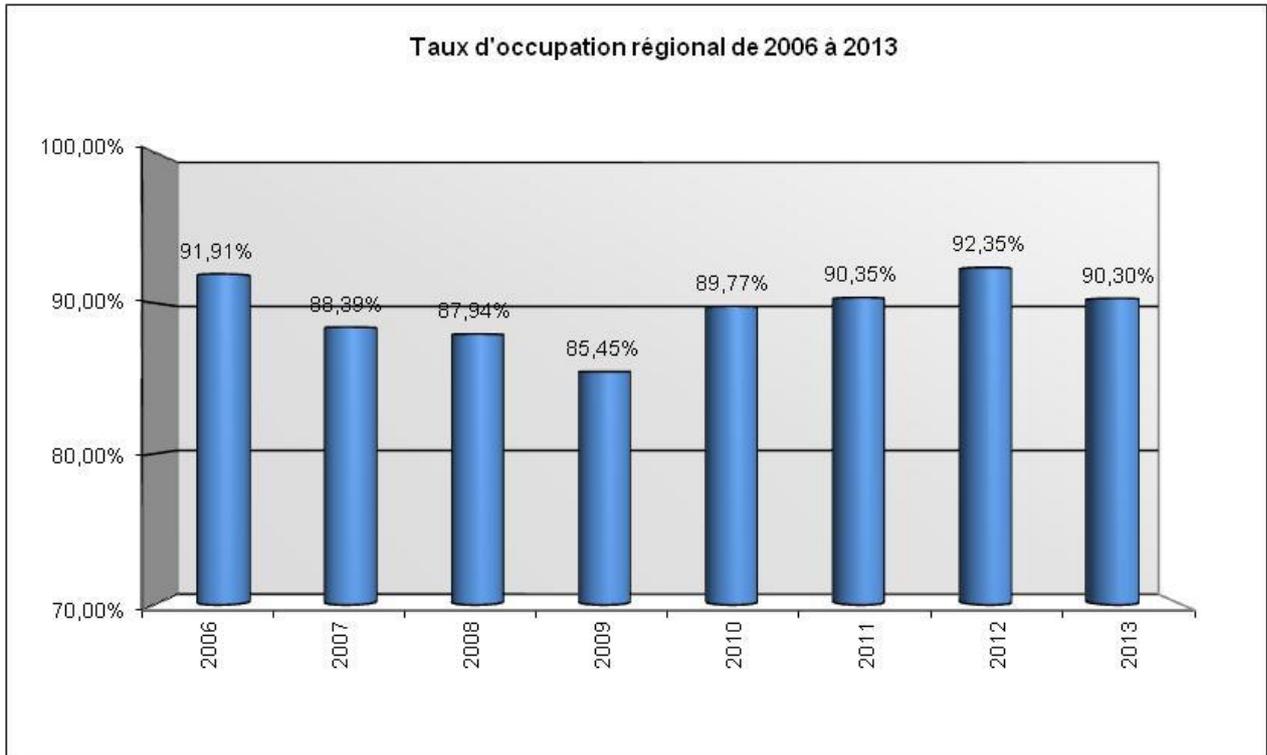
FJT	Places totales	Places en diffus	Places en regroupé	Type de logements
Résidence le Rivage	73	0	73	Chambres individuelles T1’ – T1b
Résidence le Bailly	60	0	60	Chambres individuelles Chambres doubles T1 – T1’
Résidence Bois du Charron	30	10	20	Chambres individuelles T1 – T1’ – T1b
Résidence Jeunes Mahieu	93	0	93	T1 – T1’
Résidence Voltaire	125	56	69	T1 – T1’ – T1b
Résidence Aldebert Belier	180	0	180	Chambres individuelles Chambres doubles
FJT Louise Michel	68	0	68	T1 – T1’
Résidence Jeunes Picardie	82	0	82	T1
ADOHJ (Nogent-sur-Oise Montataire)	141	21	120	Chambres individuelles T1 – T2 – T3
Amiens Logement Jeunes	60 agréées 49 en service	39	21	studios meublés - logement personne seule ou couple - chambre meublée au F2
Résidence Jeunes Castille	106	62	36	T1 – T1’ – T1b quelques logements pour des couples

2 – Etude de l'activité des FJT :

21 – Taux d'occupation

		TO 2011	TO 2012	TO 2013	Montant du financement FONJEP
Aisne	Le Rivage à Château-Thierry	97,70 %	97,00 %	93,00 %	1 poste à 50 % = 3.660 €
	Le Bailly à Chauny	67,88 %	78,10 %	84,60 %	1 poste à 50 % = 3.660 €
	Le Bois du Charron à Laon	74,00 %	77,00 %	83,00 %	1 poste à 50 % = 3.660 €
	Mahieu à Soissons	97,00 %	97,00 %	98,50 %	2 postes à 50 % = 7.320 €
	Voltaire à Saint-Quentin	Non renseigné	95,20 %	92,70 %	3 postes à 50 % = 10.980 €
Moyenne Aisne		87,72 %	91,79 %	92,15 %	8 postes = 29.280 €
Oise	Aldebert Bellier à Beauvais	85,80 %	Non renseigné	82,30 %	1 poste à 60 % = 4.392 € 2 postes à 50 % = 7.320 €
	Louise Michel à Beauvais	90,00 %	88,34 %	87,30 %	1 poste à 50 % = 3.660 €
	Jeunes Picardie à Margny Les Compiègne	100,70 %	100,00 %	100,00 %	1 poste à 50 % = 3.660 €
	ADOHJ à Nogent s/Oise	98,00 %	97,00 %	96,31 %	1 poste à 50 % = 3.660 €
Moyenne Oise		92,64 %	95,71 %	90,29 %	6 postes = 22.692 €
Somme	ALJ	77,01 %	76,51 %	81,61 %	2 postes à 50 % = 7.320 €
	Castille	94,00 %	92,30 %	87,70 %	1 poste à 60 % = 4.392 € 1 poste à 50 % = 3.660 €
Moyenne Somme		87,86 %	87,31 %	85,77 %	4 postes = 15.372 €
Moyenne régionale		90,35 %	92,35 %	90,30 %	18 postes = 67.344 €



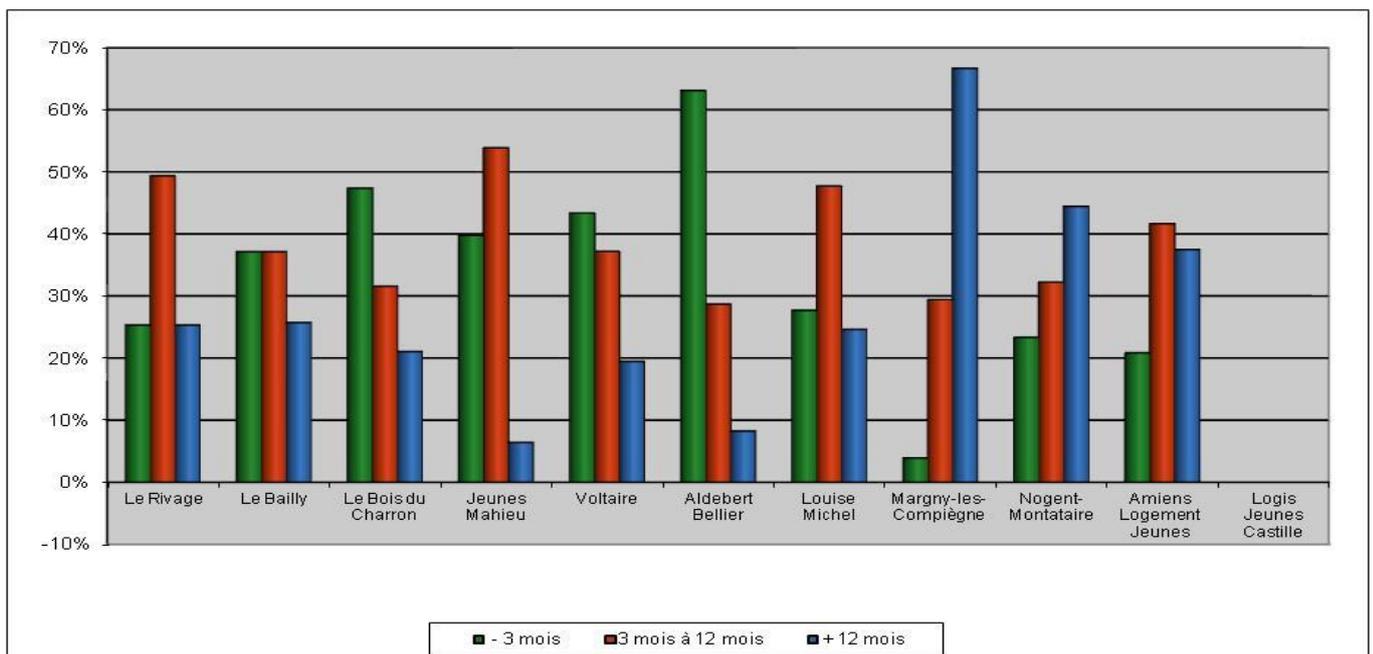


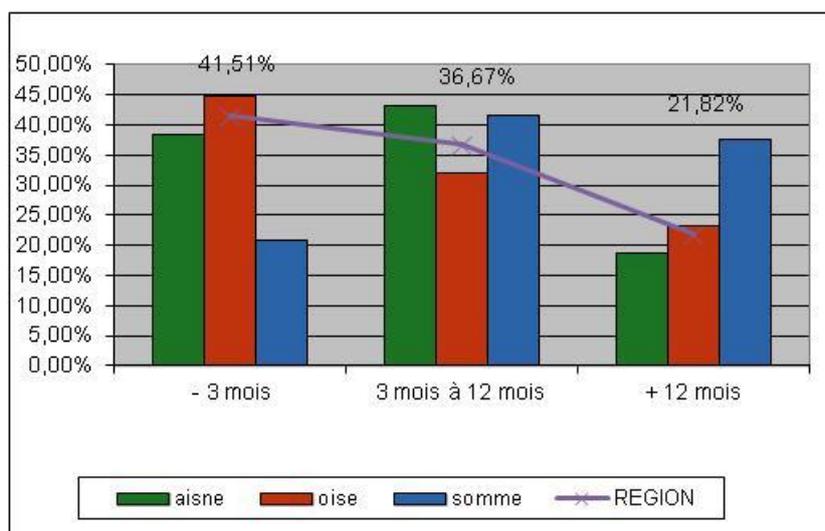
Après avoir diminué entre 2006 et 2009 passant de 91,91 % à 85,45 %, le taux d'occupation était reparti à la hausse pour atteindre 92,35 % en 2012 après la mobilisation notamment de l'association "accueil et promotion" pour pallier cette baisse. Le taux moyen d'occupation pour la région en 2013 est de 90,30 %, en retrait de 2,21 % par rapport à 2012. C'est donc la 1^{ère} année depuis 2009 que le taux d'occupation repart à la baisse.

Il est de 92,15 % dans l'Aisne, 90,29 % dans l'Oise et 85,77 % dans la Somme (mais seulement 2 FJT).

6 établissements sur 11 se situent en dessous du seuil moyen (4 en 2012).

22 – Durée moyenne des séjours





La durée moyenne des séjours s'allonge passant de 8,25 mois en 2010 à 10,14 mois en 2013, avec une forte disparité d'une résidence à l'autre allant de 4,22 mois (Résidence Aldebert Bellier) à 18 mois (Résidence Jeunes Picardie) en 2013.

La majorité des jeunes (78,18 % en 2013, 76,50 % en 2012 et 79,00 % en 2011) séjournent en moyenne moins d'un an dans les FJT en Picardie. La tendance s'est inversée par rapport à l'année précédente : les séjours de moins de 3 mois sont en augmentation de + 7,26 % et ceux compris entre 3 et 12 mois en baisse de 5,58 %.

La durée des séjours courts correspond à des périodes de stages, de formation ou de contrats précaires, voire très précaires (missions d'intérim par exemple). Ils peuvent s'expliquer par le fait que la majorité des jeunes restent en mobilité, ils ne sont que « de passage » sur la résidence pour une activité à durée déterminée et n'ont pas le projet d'installation sur le territoire.

Les séjours de plus d'un an restent relativement stables depuis 5 ans : ils ont évolué à la hausse entre 2009 et 2012 passant de 20,81 % à 23,51 % et diminuent en 2013 (21,82 %). Pourtant plus de la moitié des foyers constatent une augmentation de la part de ces séjours (6 foyers sur 10). Pour certains jeunes, le contrat de résidence a été supérieur à 24 mois (Résidence Jeunes de Margny).

Des extrêmes expliquent cette relative stabilité régionale : la part des jeunes résidant plus d'un an à la Résidence Jeunes de Margny-les-Compiègne passe de 44 % en 2012 à 67 % en 2013 alors que dans le même temps elle passe de 60 % en 2012 à 38 % en 2013 à Amiens Logement Jeunes.

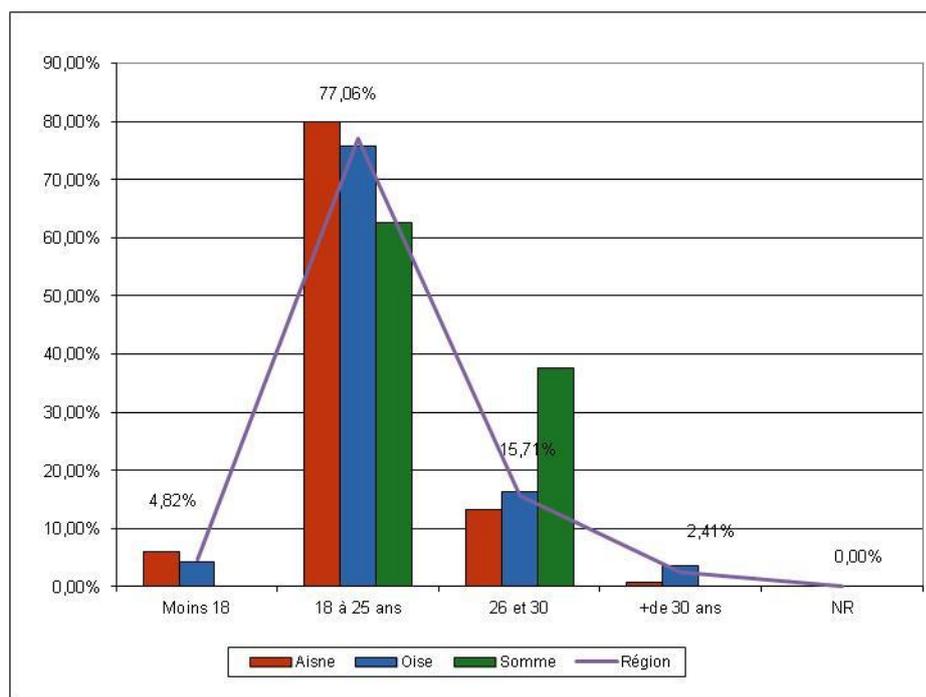
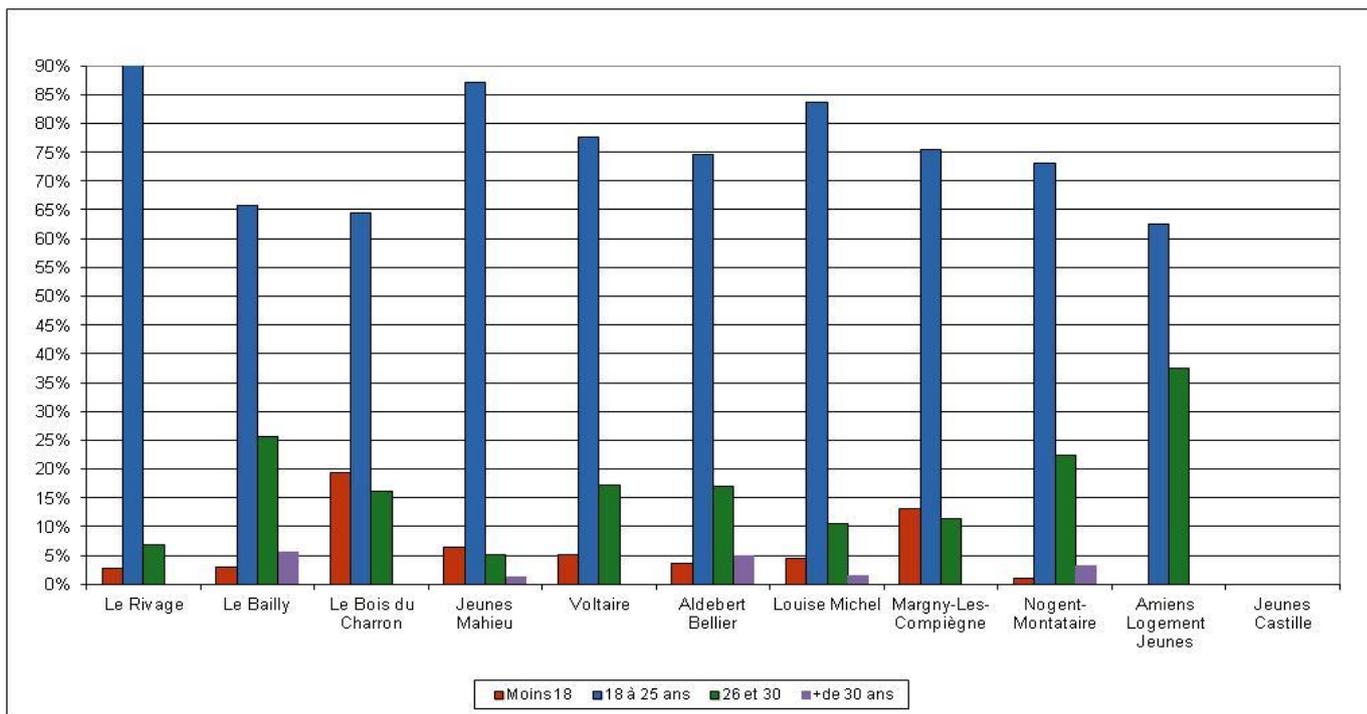
Cette part ne représente, par exemple, que 6 % au FJT Jeunes Mahieu (taux le plus bas) ou encore 8 % au FJT Aldebert Bellier.

La hausse de la durée moyenne des séjours s'explique notamment par :

- la difficulté pour certains résidents à réunir les conditions nécessaires à l'obtention d'un logement ordinaire,
- la précarité de certains jeunes (situation financière instable, manque de revenus pérennes),
- le contexte économique défavorable,
- des difficultés à trouver un logement autonome (loyers élevés chez les propriétaires privés, délais d'attente important chez les bailleurs sociaux).

3 – Etude de la population accueillie :

31 – Données relatives à l'âge



Les jeunes âgés de 16 à 25 ans restent largement majoritaires conformément aux critères d'accueil (81,88 % en 2013 ; 83,63 % en 2012).

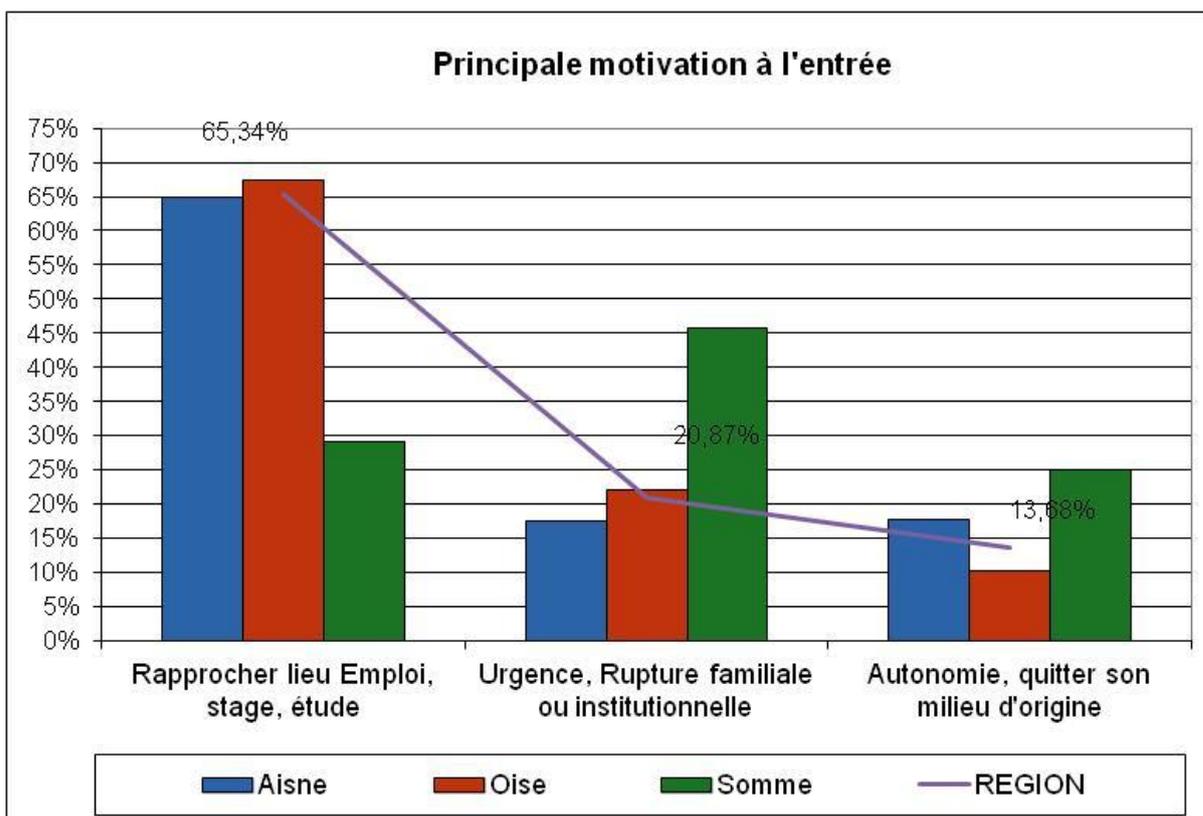
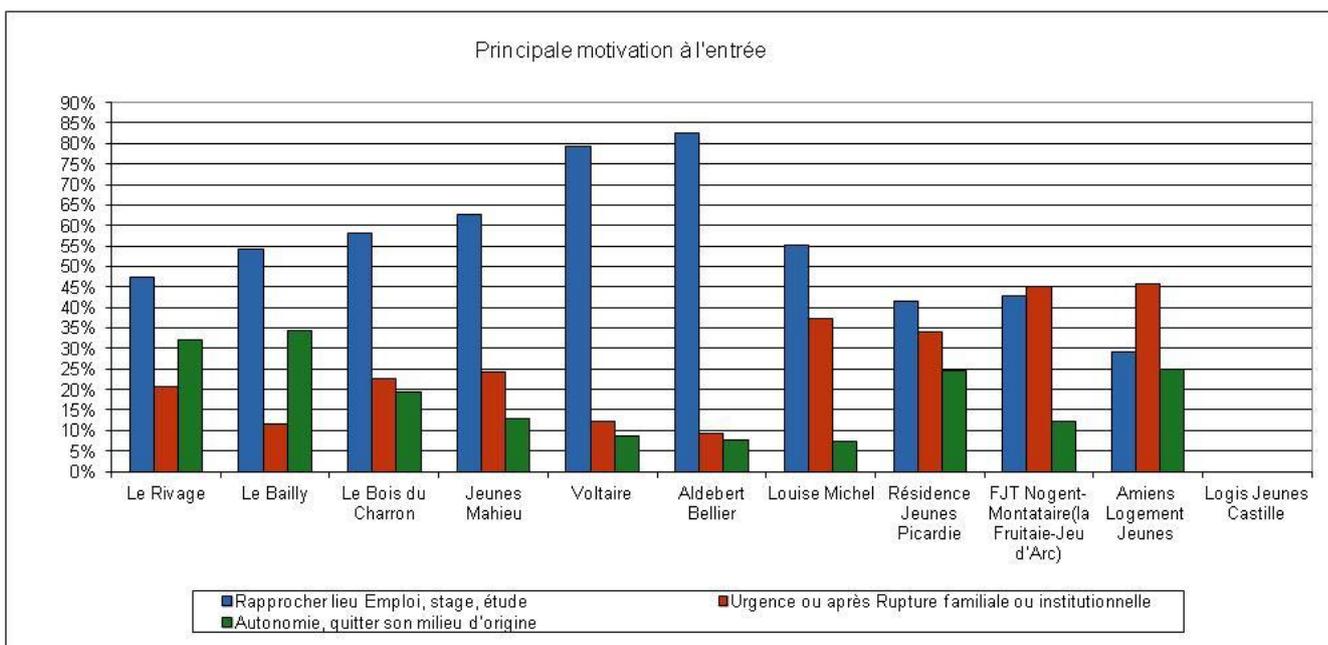
L'accueil des étudiants / scolaires ne doit pas dépasser 20 % de la population hébergée, en application des dispositions relatives aux résidences sociales. Ce taux est de 13,63 % en 2013 en Picardie (17,54 % en 2012).

4,82 % des jeunes sont mineurs (4,34 % en 2012 ; 5,91 % en 2011).

La part des 26 - 30 ans reste stable ; 15,10 % en 2012 ; 15,7 % en 2013 avec un taux plancher de 5 % au FJT Jeune Mahieu et un taux plafond atteignant 22 % au FJT Bois du Charron.

2,41 % de la population hébergée en FJT a plus de 30 ans (1,27 % en 2012 ; 3,63 % en 2011). Cette caractéristique concerne 5 résidences sur 10. 2 FJT dans l'Aisne sont concernées, dont le FJT Le Bailly avec un taux de 6 %, et 3 dans l'Oise dont le FJT Aldebert Bellier avec un taux de 5 %.

32 – Motivation à l'entrée



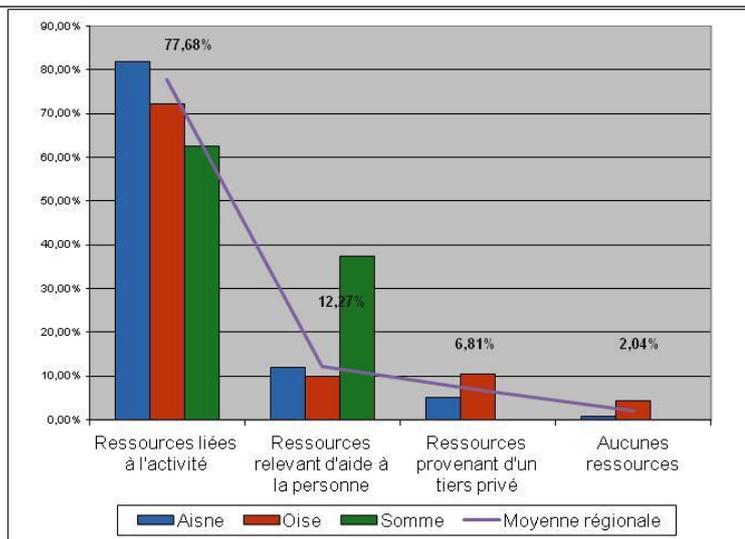
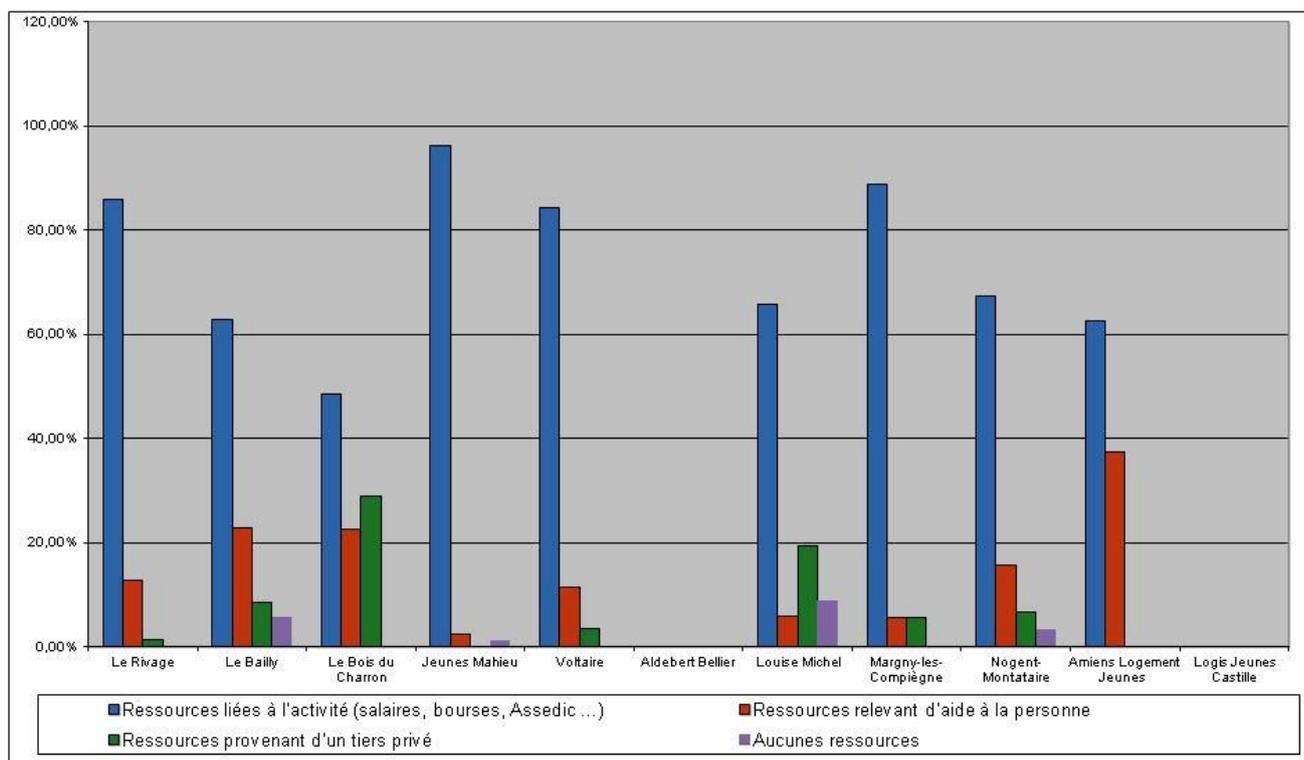
Au niveau régional, on constate que la principale raison de l'admission reste liée au fil des années à la nécessité de se rapprocher du lieu de formation, de stage ou d'emploi : 65,34 % en 2013 ; 67,24 % en 2012 et 69,03 % en 2011).

On note toutefois que, s'il reste le critère de motivation essentiel de l'admission des jeunes en FJT (solution rapide et efficace en matière d'hébergement temporaire des jeunes, redevances abordables pour des revenus modestes voire faibles, moins de formalités et de garanties demandées, séjours très courts correspondant à des périodes de stage ou des missions d'intérim de courtes durées), ce taux est en baisse de 3,7 points entre 2011 et 2013 alors que le nombre de jeunes accueillis dans l'urgence ou pour cause de rupture familiale ou institutionnelle a progressé dans le même temps de 4,64 points passant de 16,23 % en 2011 à 20,87 % en 2013.

C'est d'ailleurs la 2^{ème} raison d'accès à une solution d'hébergement en FJT pour les jeunes qui n'ont aucune autre solution de logement. C'est même la 1^{ère} raison d'accès au FJT de Nogent-sur-Oise (45 % des entrées en 2013) et au FJT d'Amiens Logement Jeunes (46 %).

Ce constat confirme la grande instabilité d'une partie de la population jeune hébergée en FJT et de la mission de plus en plus sociale et éducative du FJT.

33 - Nature et montant des ressources :



331 – Nature des ressources

✓ 77,68 % des jeunes accueillis ont des **ressources liées en majorité** à l'activité. En effet, salariés, apprentis, chômeurs sont les catégories qui font appel en plus grand nombre aux services d'un FJT. Ce taux est en baisse par rapport à 2012 (80,04 %) mais identique à celui de 2011 (77,33 %).

✓ Le taux de jeunes disposant de **ressources relevant d'aide à la personne** est en nette augmentation cette année, passant de 7,87 % en moyenne en Picardie en 2012 à 12,27 % en 2013.

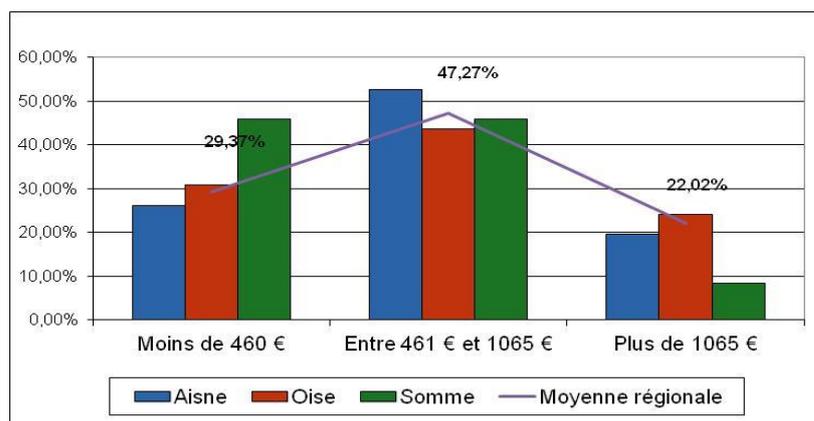
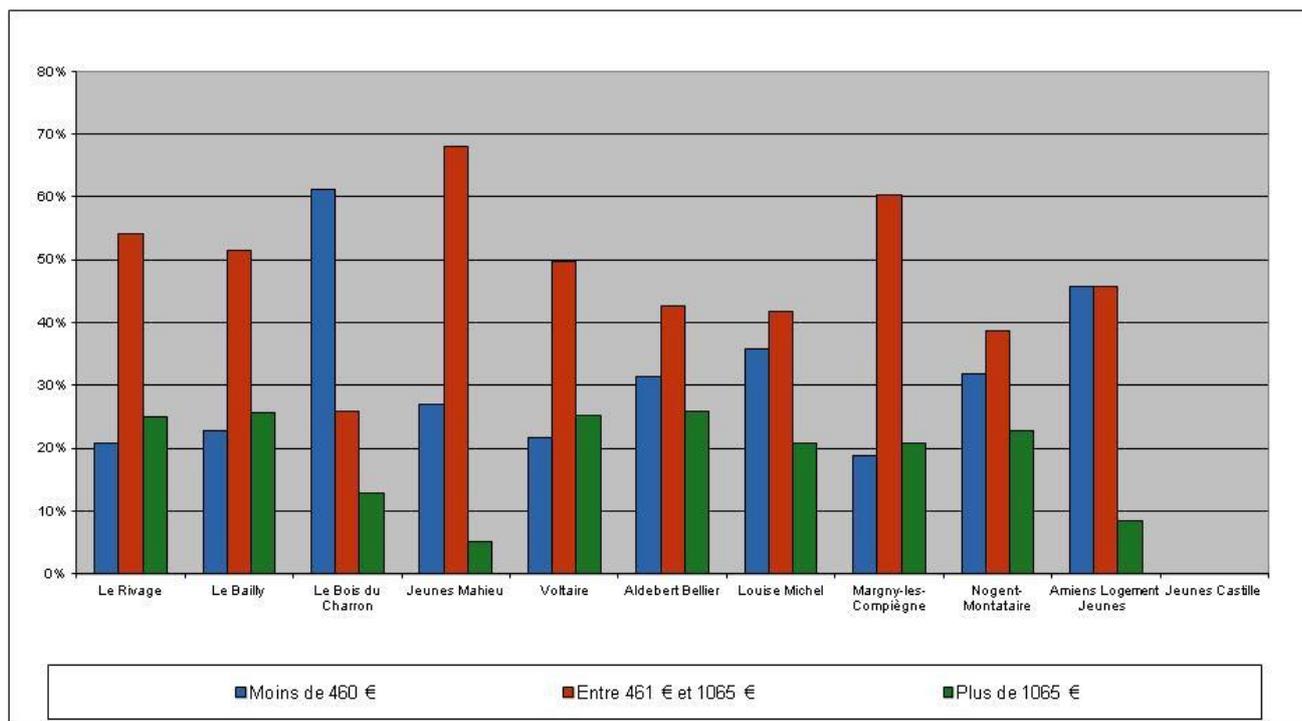
Ce taux est en moyenne de :

- 11,86 % dans l'Aisne contre 8,04 % en 2012 (22,86 % des entrées en 2013 au FJT du Bailly et 22,58 % au FJT Bois du Charron),
- 10,05 % dans l'Oise contre 8,65 % en 2012 (15,73 % des entrées au FJT de Nogent-sur-Oise) ;
- 37,50 % dans la Somme contre 3,97 % en 2012 (les données 2013 ne concernent qu'un seul FJT, celui d'ALJ).

✓ Le taux de jeunes dépendant financièrement d'un **tiers privé** est de 6,81 %, en baisse par rapport à 2012 (8,46 %). Il est en moyenne de :

- 5,08 % dans l'Aisne contre 13,10 % en 2012 (29,03 % des entrées au FJT Bois du Charron),
- 10,53 % dans l'Oise contre 7,03 % en 2012 (19,40 % des entrées au FJT Louise Michel),
- 0 % dans la Somme (rapel : données ne concernant qu'un seul FJT).

✓ 2,04 % des jeunes n'ont **aucunes ressources** à leur entrée en FJT contre 2,46 % en 2012.



332 – Montant des ressources

✓ 76,64 % des jeunes (72,78 % en 2012 ; 71,24 % en 2011) disposent de **ressources inférieures à 1.065 €** (proche du SMIC) :

- la majorité des jeunes (47,27 % en 2013 ; 46,26 % en 2012) disposent de ressources comprises entre 461 € et 1065 €,
- 29,37 % des jeunes ont moins de 460 € (26,52 % en 2012 ; 30,74 % en 2011).

✓ A la lecture du graphique, on constate que le FJT Bois du Charron a le plus fort taux de jeunes ayant des **ressources inférieures à 460 €** (61 %) et que les FJT Jeunes Mahieu et Margny-les-Compiègne ont le plus fort taux de jeunes ayant des ressources comprises entre 461 € et 1.065 € (respectivement 68 % et 60 %).

✓ Le taux de jeunes disposant de **revenus supérieurs à 1.065 €** continue de diminuer passant de 26,27 % en 2011 à 24,19 % en 2012 et à 22,02 % en 2013. Il est de 24,23 % dans l'Oise, 19,72 % dans l'Aisne et 8,33 % dans la Somme (un seul FJT).

3 résidences ont accueillis un faible pourcentage de jeunes ayant des ressources supérieures à 1.065 € :

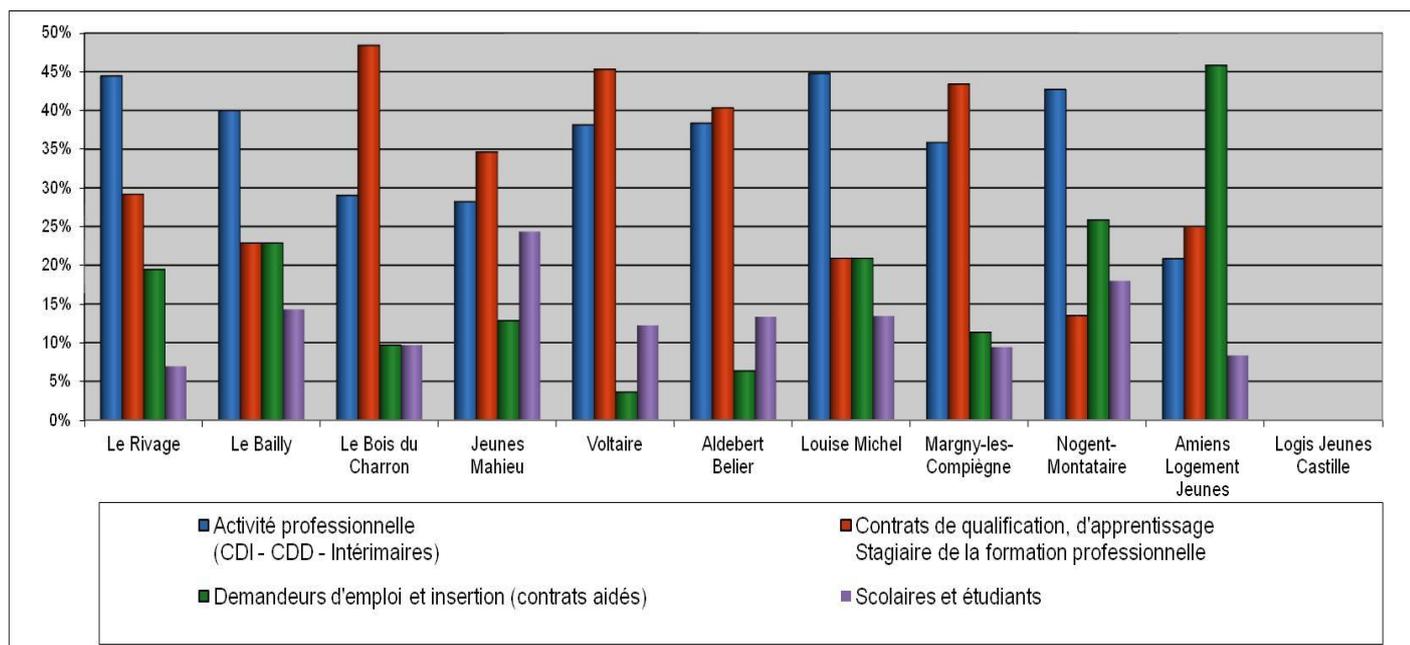
- le FJT Jeunes Mahieu : 5 % en 2013. Il en avait 6 % en 2012 et 9 % en 2011,
- le FJT Amiens Logement Jeunes : 8 % en 2013. Il en avait 18 % en 2012 et 34 % en 2011,
- le FJT Bois du Charron : 13 % en 2013 alors qu'il en avait 33 % en 2012 et 48 % en 2011.

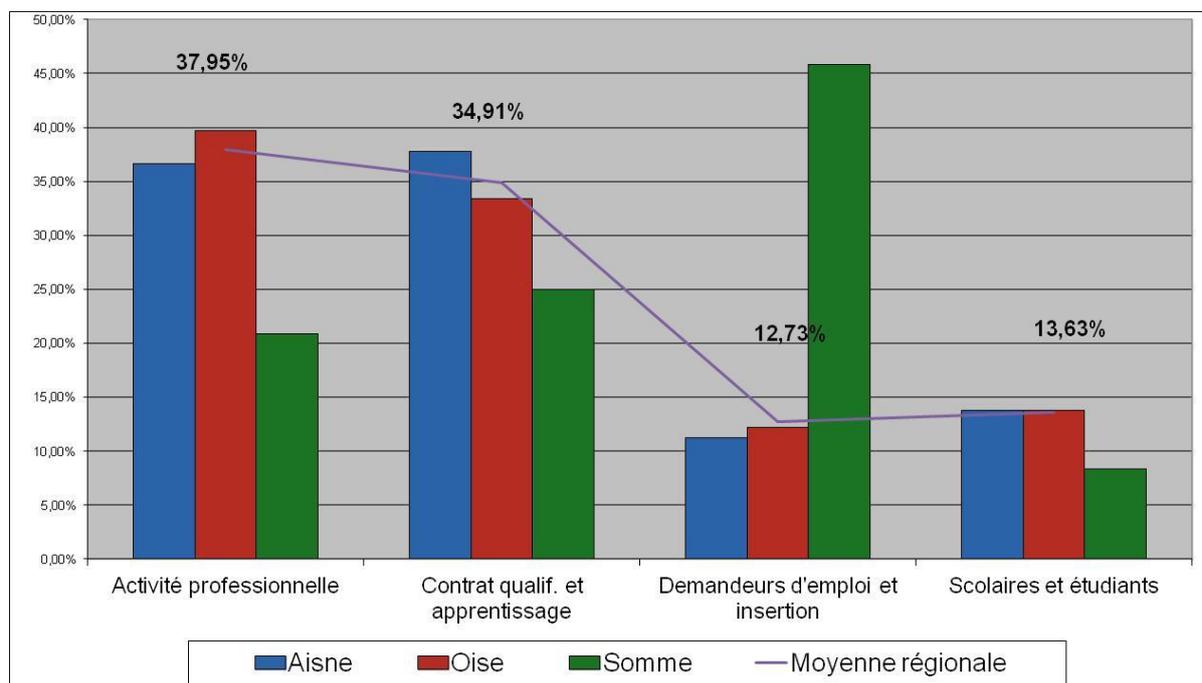
Le FJT Voltaire, bien que dans la moyenne régionale en 2013, constate également une baisse considérable de jeunes dans cette tranche de revenus. 43 % des jeunes avaient plus de 1.065 € en 2011. Ce taux passe à 37 % en 2012 et 25 % en 2013.

La faiblesse des revenus constitue un frein à l'attribution d'un logement dans le parc privé ou public. Il est extrêmement difficile, voire impossible, pour ce public d'accéder à des offres de logement autonome (sociaux ou privés).

Les revenus les plus élevés correspondent à des CDI, CDD, certaines missions d'intérim.

34 - Données relatives à la situation socio-professionnelle :





✓ La part des jeunes disposant de **ressources liées à une activité professionnelle** au moment de leur admission (37,95 % en moyenne en Picardie) est légèrement supérieure à la part importante des jeunes en contrat de qualification et apprentissage (34,91 %).

Par rapport à l'année précédente, la part des jeunes ayant une activité professionnelle a très légèrement progressé passant de 36,17 % en 2012 à 37,95 % en 2013.

✓ La part des jeunes en **contrat de qualification, d'apprentissage ou stagiaires de la formation professionnelle** diminue (34,91 % en 2013 contre 36,27 % en 2012).

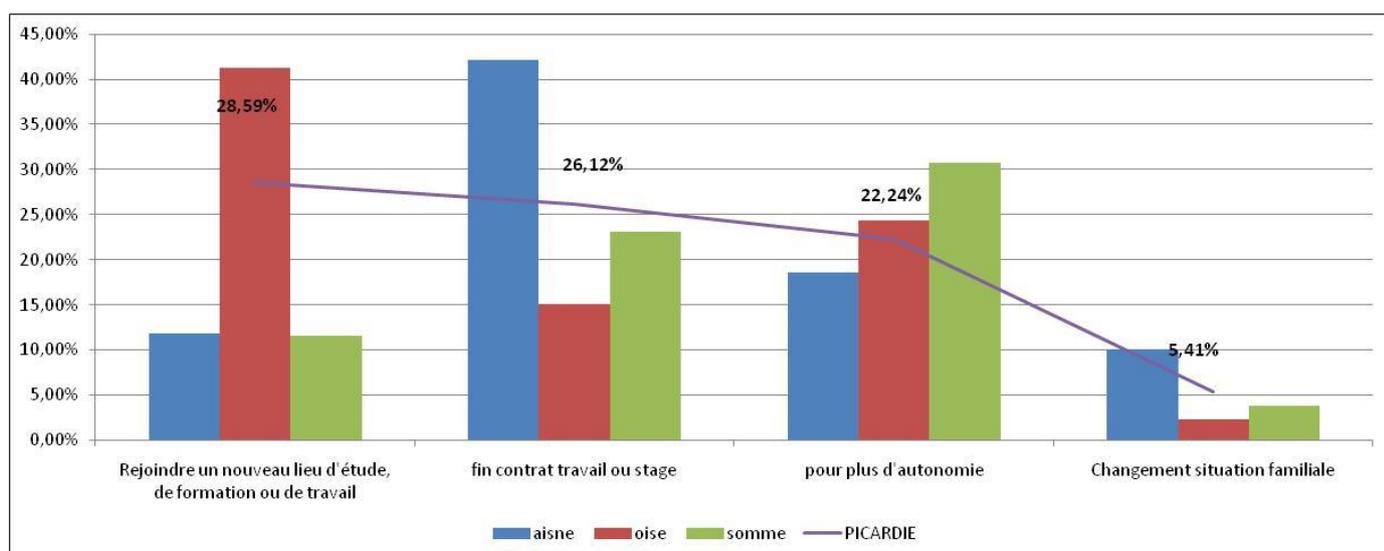
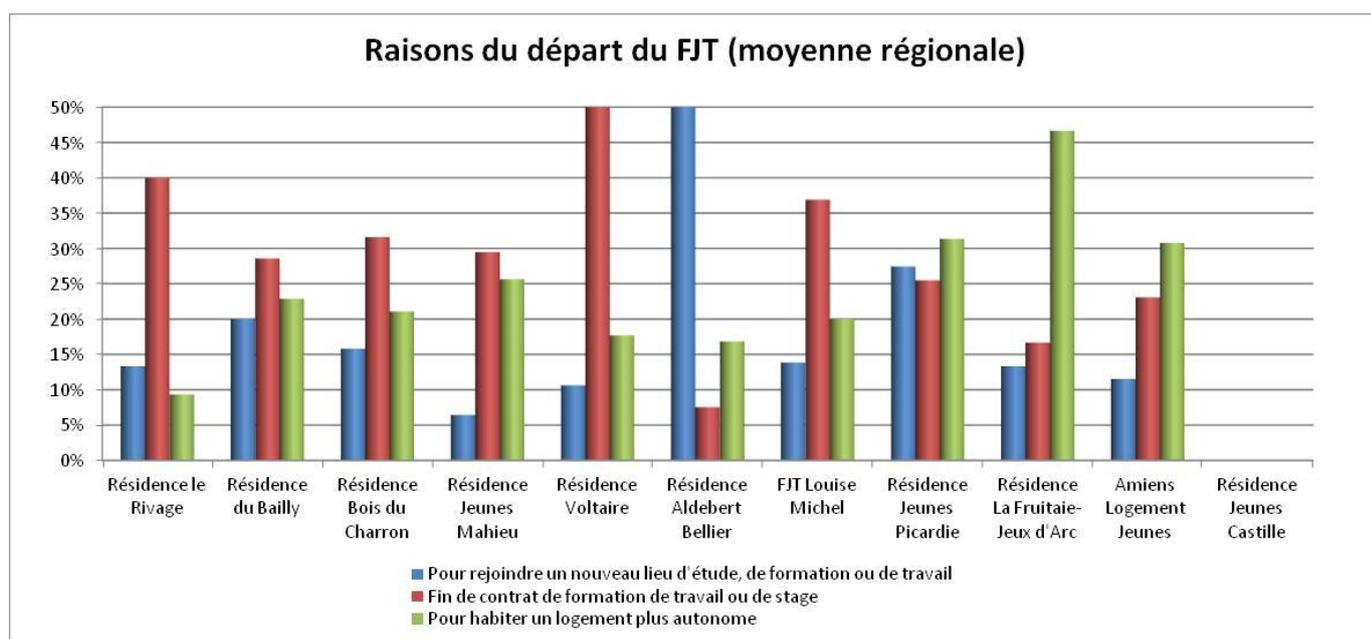
✓ Par contre, la part des jeunes à la **recherche d'un emploi ou bénéficiant d'une mesure d'insertion** repart à la hausse passant de 10,01 % en 2012 à 12,73 % en 2013. Ce taux est aussi supérieur à celui de 2011 (11,69 %). Là encore, on constate une hétérogénéité entre les FJT (taux allant de 5 % au FJT Voltaire à 46 % au FJT d'Amiens Logement Jeunes).

Entre 2011 et 2013, parmi les jeunes ayant une activité professionnelle, on assiste à une baisse du nombre de jeunes en CDI et surtout à une **hausse importante du nombre de jeunes en mission d'intérim**, ce taux ayant pratiquement doublé :

- 13,40 % ont un contrat à durée indéterminée (14,28 % en 2012 et 17,01 % en 2011) : 9,57 % ont un CDI temps plein (ils étaient 10,51 % en 2012 et 13,55 % en 2011) ;
- 15,20 % ont un contrat à durée déterminée (15,76 % en 2012 et 16,54 % en 2011) ;
- 9,35 % sont en mission d'intérim (ils étaient 6,14 % en 2012 et 4,95 % en 2011).

La précarité des revenus, tant en terme de faiblesse des revenus que des situations socioprofessionnelles, montre une fois de plus une paupérisation certaine de cette population, qui est éloignée des dispositifs de demande auprès des bailleurs publics ou privés du fait de sa rémunération précaire et de son instabilité professionnelle.

35 - Motifs du départ :

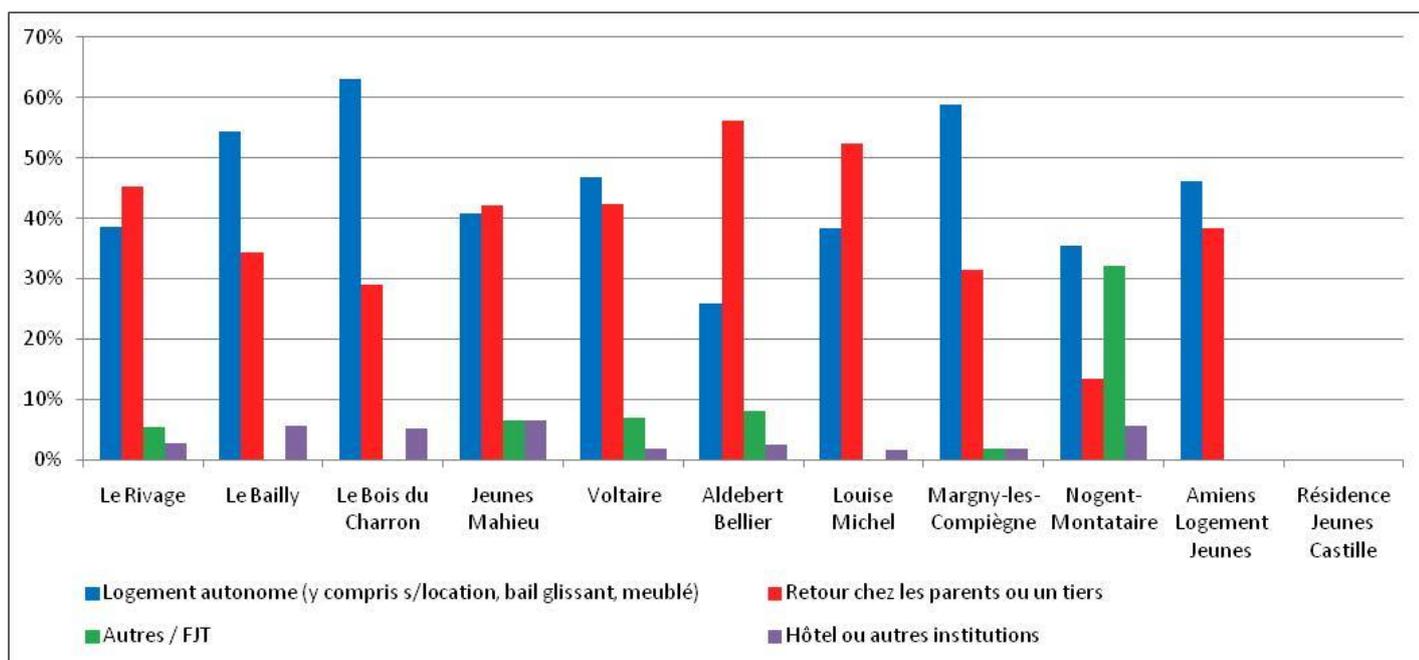
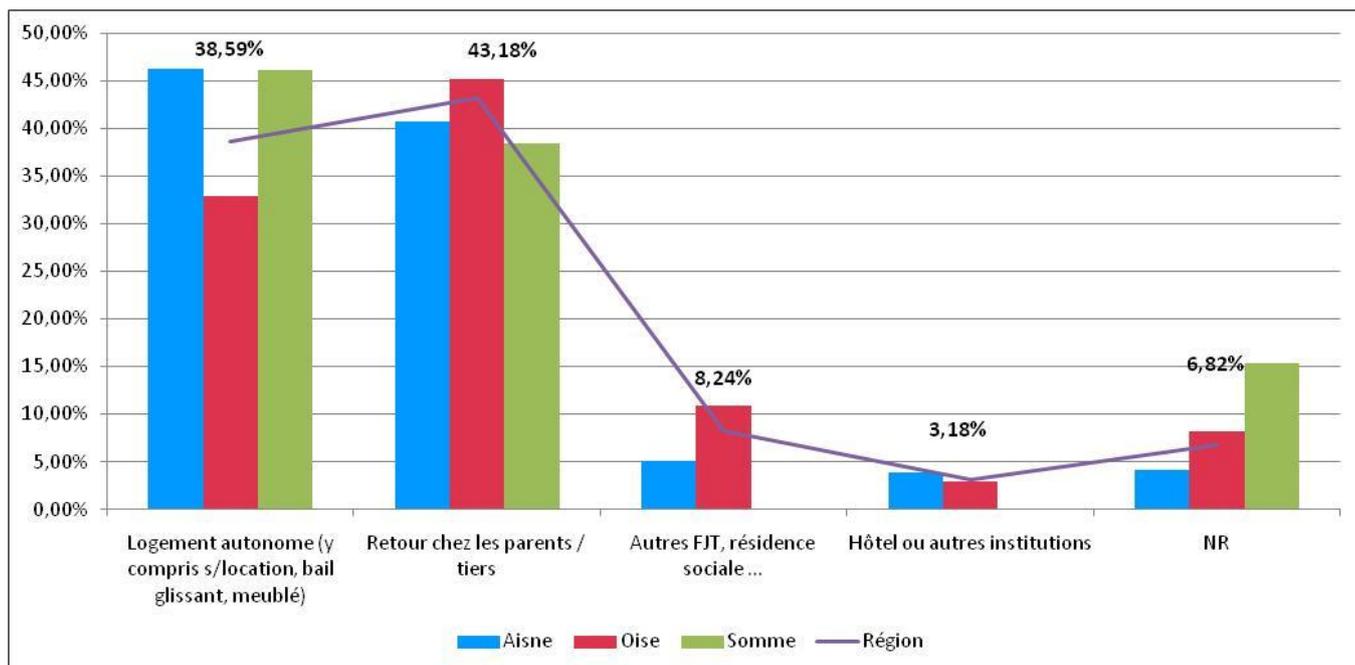


Les principaux motifs de départ des résidents se sont quelque peu modifiés par rapport à l'année 2012. A la lecture du graphique, on remarque que les 2 principales raisons de départ des résidents sont "rejoindre un nouveau lieu d'étude, de formation ou de travail" (28,59 %) et la "fin de contrat de travail ou de stage" (26,12 %). La 3^{ème} raison de départ, en 2013, est motivée par un accès à un logement plus autonome (22,24 %).

En 2012, les 2 principaux motifs de départ des résidents, à part égale, étaient l'accès à un logement plus autonome (28,66 %) et la fin de contrat de travail, de formation ou de stage (28,56 %). Le fait de quitter le FJT pour **rejoindre un nouveau lieu d'étude, de formation ou de travail** ne venait qu'en 3^{ème} position. C'est maintenant la **principale raison**, en augmentation constante depuis 2011 (23,09 %).

On note aussi que la situation est très hétérogène d'une résidence à une autre et d'un territoire à un autre. La fin de contrat de travail, de formation ou de stage reste en fait le principal motif de départ des résidents dans l'Aisne (42,43 % en 2013 et 40,96 % en 2012) Dans l'Oise, en 2013 comme en 2012, une majorité de jeunes partent pour un nouveau lieu d'étude, de formation ou de travail (41,24 % en 2013 et 35,27 % en 2012).

36 – Situation de logement à la sortie du FJT :



Depuis plusieurs années, les deux principaux types de logements utilisés à la sortie du FJT sont le logement autonome et le retour chez les parents ou un tiers :

- en 2012, à l'issue d'un séjour en FJT, pratiquement autant de jeunes, au niveau régional, ont accédé à un logement autonome (44,61 % en 2012 contre 41,68 % en 2011) qu'ils ne sont retournés chez leurs parents (43,30 % en 2012 contre 44,25 % en 2011).

- en 2013, la part des jeunes qui retournent chez les parents ou un tiers (43,18 %) reste sensiblement la même qu'en 2012 alors que la **part des jeunes accédant à un logement autonome a fortement diminué** (44,61 % en 2012 contre 38,59 % en 2013). Elle était de 39,35 % en 2009. C'est le plus bas taux en moyenne régionale depuis plusieurs années.

Cette tendance régionale traduit néanmoins, là encore, des **disparités importantes d'un territoire à un autre**.

La part des jeunes accédant à un logement s'est **améliorée dans l'Aisne** passant de 42,51 % en 2012 à 46,29 % en 2013 (45,10 % en 2011). Elle s'est également améliorée **dans la Somme** (mais les données ne concernent qu'un seul FJT) passant de 37,76 % en 2012 à 46,15 % en 2013 (46,76 % en 2011). **Dans l'Oise, la situation s'est nettement dégradée** passant de 47,87 % en 2012 à 32,85 % en 2013 (37,24 % en 2011).

Ces données montrent que lorsque l'insertion professionnelle le permet (contrat de travail), le séjour permet d'aboutir à un logement autonome. Par contre, à l'issue d'un projet de formation et en l'absence d'opportunité professionnelle, c'est le retour chez les parents qui est généralement privilégié.

Résumé : les grandes tendances qui se dégagent en 2013 pour les FJT sont les suivantes :

- ❖ **le nombre de jeunes accueillis dans la région ne cesse de diminuer** depuis plusieurs années : 2.244 jeunes accueillis en 2007 contre 1674 en 2013, soit une diminution de 25,40 % en 6 ans ;
- ❖ **le taux moyen d'occupation régional** a connu une baisse continue entre 2006 et 2009 passant respectivement de 91,91 % à 85,45 %. Il a été en augmentation régulière de 2009 à 2012 (92,35 % en 2012). Il connaît **à nouveau une légère baisse** en 2013 (**90,30 %**). Globalement, il augmente régulièrement dans l'Aisne depuis 2009 passant de 78,04 % à 92,15 % en 2013. Il oscille entre 90 % et 95 % dans l'Oise et entre 85 % et 88 % dans la Somme sur la même période ;
- ❖ **la durée moyenne des séjours s'allonge** passant de 8,25 mois en 2010 à 10,14 mois en 2013, avec une forte disparité d'une résidence à l'autre allant de 4,22 mois à 18 mois. La majorité des jeunes séjournent en moyenne moins d'un an ;
- ❖ **la proportion** de la population hébergée ayant **plus de 26 ans reste importante** (18,12 % en 2013). C'est un peu plus que les années précédentes (16,37 % en 2012 ; 17,63 % en 2011) mais comparable à 2009 (18,48 %). Elle témoigne de la difficulté d'insertion des jeunes sur le marché du travail et d'obtention de logements autonomes ;
- ❖ **la principale raison de l'admission en FJT** reste liée au fil des années à la nécessité de **se rapprocher du lieu de formation, de stage ou d'emploi** (65,34 %), loin devant les causes de rupture familiale (20,87 %) ou de recherche d'autonomie (13,68 %). Malgré cela, le **nombre** toujours important **de jeunes en rupture familiale**, 2^{ème} raison d'une admission en FJT, **en augmentation** en 2013 (20,87 %) confirme la grande instabilité d'une partie de la population jeune hébergée et la mission de plus en plus sociale et éducative du FJT.
Le choix du logement en FJT est aussi lié à deux raisons principales : il n'y a souvent pas d'autres solutions de logement et c'est la solution la moins chère et la plus simple car moins de formalités et de garanties sont demandées par rapport à l'accession à un logement de droit public ou privé ;
- ❖ **la situation financière** des personnes accueillies est **hétérogène**. Les ressources proviennent en majorité de l'activité (77,68 % en 2013 contre 80,04 % en 2012 et 77,33 % en 2011). Le taux de jeunes disposant de ressources relevant d'aide à la personne est en nette augmentation passant de 7,87 % en 2012 à 12,27 % en 2013.
Si les ressources proviennent principalement de l'activité, les jeunes sont en revanche **76,64 % à avoir des ressources inférieures à 1.065 €**, proche du SMIC (ils étaient 72,78 % en 2012 et 71,24 % en 2011). 47,27 % des jeunes ont des ressources comprises entre 461 € et 1.065 € et **29,37 % ont des ressources inférieures à 460 €** (montant proche du RSA) ;

- ❖ **la part des jeunes ayant un statut précaire est très importante** au sein des populations hébergées dans les FJT : 34,91 % des jeunes sont en contrat de qualification ou d'apprentissage (36,27 % en 2012), 24,55 % sont en CDD ou en intérim (21,90 % en 2012). Le nombre de jeunes bénéficiant d'un CDI diminue par rapport à 2011 : 13,40 % en 2013, 14,28 % en 2012 et 17 % en 2011. Les CDD / CDI ne constituent pas une source de revenus suffisante pour permettre d'accéder à un logement autonome de droit commun. Le FJT constitue donc une alternative intéressante sur le plan financier. Les statuts socio-professionnels des jeunes restent précaires. Accéder à un logement autonome pour s'insérer dans la société est devenu une difficulté majeure à laquelle sont confrontés de plus en plus de jeunes. Il ne suffit pas d'avoir un emploi et des revenus réguliers, il faut avoir un niveau de ressources auquel peu de jeunes peuvent prétendre, sans parler des délais administratifs.
- ❖ les 3 principales raisons de départ du FJT se modifient sensiblement d'une année à l'autre. En 2013, la principale raison est de rejoindre un nouveau lieu d'étude, de stage ou de travail (28,59 %). C'était la 3^{ème} raison en 2012 (24,22 %) et en 2011 (23,09 %). La 2^{ème} raison est la fin de contrat de travail ou de stage (26,12 % en 2013). La 3^{ème} raison est la recherche de davantage d'autonomie (22,24 %).
- ❖ **à la sortie du FJT, moins de jeunes accèdent à un logement autonome** en 2013 (38,59 %) que les années précédentes (44,61 % en 2012 et 41,68 % en 2011) avec une amélioration dans l'Aisne et dans la Somme et une dégradation dans l'Oise.